

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01362

Numéro SIREN : 482 369 246

Nom ou dénomination : EXPERTYS AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 25/09/2023 sous le numéro de dépôt 17334

**EXPERTYS AUDIT**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 1 500 euros**  
**Siège social : 244 Rue Jean Vilar - Résidence du Château d'Ô**  
**34090 MONTPELLIER**  
**482 369 246 RCS MONTPELLIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 13 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 13 mai,  
A 11H30,

Les associés de la société EXPERTYS AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 1 500 €, divisé en 150 parts de 10 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Jonathan BEZ, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,
- Monsieur Stéphane BEZ, titulaire de 43 parts sociales en pleine propriété,
- La Société EXPERTYS, représentée par son Président du Conseil d'Administration, Monsieur Stéphane BEZ, titulaire de 15 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Laurent MARTIN, titulaire de 45 parts sociales en pleine propriété,
- Madame Anne THIERRY, titulaire de 45 parts sociales en pleine propriété,

Est absent excusé : Monsieur Francis GONZALEZ, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 149 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jonathan BEZ, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision de ne pas remplacer Monsieur Stéphane BEZ, cogérant démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Stéphane BEZ de ses fonctions de cogérant notifiée à chacun des associés et décide de ne pas procéder à son remplacement.

L'Assemblée Générale lui donne quitus de sa gestion et le remercie pour les services rendus à la société.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

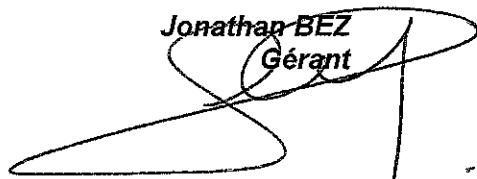
#### **DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.



Jonathan BEZ  
Gérant